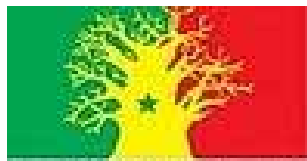


REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES
UNIVERSITES, DES CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT (INSEPS)

Monographie de fin d'études pour l'obtention du certificat d'aptitude aux
Fonctions d'Inspecteur d'Education Populaire, de la Jeunesse et du Sport

Thème

ECHEC ENTREPRENEURIAL DES ENTREPRISES DES JEUNES
AU NIGER

CAS : DES ENTREPRISES DES JEUNES DIPLOMES SANS
EMPLOI DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY

Présentée par :

ADAMOU Djibril

Sous la direction de :

YAZI Oumarou

Inspecteur de la Jeunesse et
des Sports

Promotion 2008-2010

DEDICACES

Je dédie cette étude à :

- Mon cher Père, feu ADAMOU Soumana
- Ma chère Mère, feu MEYAKI Aïchatou
- Ma chère épouse MOUNKAÏLA Hadiza pour sa patience et ses sacrifices consentis à mon égard pendant les deux années de formation.
- Mes enfants, ADAMOU Djibril Ibrahim, ADAMOU Djibril Fati, ADAMOU Djibril Faouzan, ADAMOU Djibril Rachida, ADAMOU Djibril Samira, ADAMOU Djibril Wassila, ADAMOU Djibril Aïchatou que j'appelle affectueusement mami.
- Mes frères, sœurs, cousins et amis pour leur solidarité et leur entraide.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Dieu, le tout puissant, qui, grâce à sa bonté et à sa miséricorde, nous a permis de terminer cette formation dans de meilleures conditions de santé et de travail. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à madame Marie DIENE, chef service scolarité qui nous a accepté dans l'établissement malgré notre retard en début de formation.

Nous exprimons d'une manière singulière nos sentiments de profonde gratitude à notre directeur de monographie, monsieur YAZI Oumarou qui a accepté de guider nos pas dans ce domaine délicat qu'est la recherche.

Notre reconnaissance va également à madame la Ministre MAÏZAMA Hadiza pour nous avoir soutenu moralement et financièrement, nos remerciements vont également à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution directe ou indirecte pour la réalisation du travail, particulièrement :

À l'administration de l'INSEPS pour la bonne coordination des activités académiques ; à tous le personnel de la direction régionale de la formation professionnelle et technique de la Communauté Urbaine de Niamey ; à tous le personnel de la direction de la formation continue et de l'apprentissage ;

À monsieur AMADOU Abdou Diori pour sa contribution dans la rédaction de ce document ;

À monsieur NEINO Chaibou pour l'accueil fraternel qu'il nous a réservé à DAKAR.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
TABLE DES MATIERES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VIII

CHAPITRE I INTRODUCTION GENERALE

Introduction.....	1
1.1 Justification du choix de thème.....	5
1.2 Problématique.....	6
1.3 Objectifs de l'étude.....	13
1.4 Intérêt de l'étude.....	13
1.5 Délimitation de l'étude.....	13
1.6 Définition des concepts.....	14
1.6.1 Echech entrepreneurial.....	14
1.6.2 Entreprise.....	15
1.6.3 Jeunes diplômés sans emploi.....	15
1.7 Recension des écrits.....	16
1.7.1Présentation des ouvrages.....	16
1.7.2 Synthèse de la recension des écrits.....	22

CHAPITRE II CHAMP D'INVESTIGATION

2.1 Bref aperçu sur le Niger.....	23
2.1.1 Economie.....	23

2.1.2 Population	23
2.1.3 Organisation politique et administrative.....	24
2.2 Présentation de la Communauté Urbaine de Niamey	24
2.2.1 Historique.....	24
2.2.2 Situation géographique et population.....	25
2.2.3 Organisation administrative et territoriale	25

CHAPITRE III METHODOLOGIE

3.1 Nature de l'étude	26
3.2 Champ d'investigation.....	26
3.3 Procédures d'échantillonnage.....	26
3.3.1 Population cible	26
3.3.2 Echantillon	27
3.4 Instruments de la collecte des données.....	27
3.4.1 Le questionnaire.....	27
3.4.2 Le guide d'entretien	27
3.4.3 Avantages et inconvénients des instruments utilisés	28
3.4.3.1 Le questionnaire	28
3.4.3.2 Le guide d'entretien.....	28
3.4.4 Collecte des données.....	28
3.5 Difficultés rencontrées	29
3.6 Traitement des données.....	29

CHAPITRE IV PRESENTATION DES RESULTATS

4.1 Présentation des résultats relatifs aux questionnaires.....	30
4.1.1 Présentation des résultats du questionnaire adressé aux jeunes diplômés sans emploi.....	30

4.1.2	Présentation des résultats du questionnaire adressé aux formateurs.....	38
4.2	Présentation des résultats relatifs aux entretiens.....	40
4.2.1	Résultat de l'entretien avec le président du comité régional de pilotage de volet crédit aux jeunes diplômés sans emploi	40
4.2.2	Résultat de l'entretien avec le chef d'agence régionale de la banque BIA/Niger	41

CHAPITRE V ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

5.1	Analyse et interprétation des résultats relatifs au questionnaire adressé aux jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds PS/PR.....	42
5.1.1	Caractéristiques marquantes des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds PSPR	42
5.1.2	Formation.....	43
5.1.3	Financement.....	43
5.1.4	Les causes de faillite des entreprises.....	44
5.1.4.1	Les causes tenant au comportement de l'entrepreneur	44
5.1.4.2	Les causes tenant à l'étude de marché	44
5.1.4.3	Les causes tenant à la gestion de l'entreprise	44
5.1.4.4	les causes tenant au délai de remboursement du crédit ...	45
5.1.4.5	Les causes tenant à la non exonération des entreprises....	45
5.2	Analyse et interprétation des résultats relatifs au questionnaire des formateurs.....	45
5.2.1	Formation.....	45
5.2.2	Les causes de faillite des entreprises.....	45
5.2.3	Les propositions	46
5.3	Analyse et interprétation des résultats relatifs aux entretiens	46

CHAPITRE VI SUGGESTIONS ET CONCLUSION

6.1 Suggestions.....	48
6.1.1 A l'endroit de l'Etat.....	48
6.1.2 A l'endroit des parents.....	49
6.1.3 A l'endroit des jeunes diplômés bénéficiaires du fonds	49
6.2 Conclusion.....	50
Bibliographie	52

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : répartition des jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié du fonds.....	page10
Tableau N°2 : situation des entreprises.....	page11
Tableau N°3 : situation des créances	page12
Tableau N° 4 : identification des jeunes diplômés sans emploi.....	page 30
Tableau N°5 : formation de base des jeunes diplômés sans emploi.....	page31
Tableau N° 6 : formation en entrepreneuriat.....	page 32
Tableau N° 7 : montant octroyé à chaque jeune diplômé sans emploi	page33
Tableau N°8 : délai de remboursement	page 33
Tableau N° 9 : délai de grâce accordé aux jeunes diplômés sans emploi	page 34
Tableau N° 10 : entreprise en activité	page 34
Tableau N°11 : cause tenant au comportement de l'entrepreneur.....	page 35
Tableau N° 12 : cause tenant à l'étude de marché.....	page 36
Tableau N° 13 : cause tenant à la gestion de l'entreprise.....	page 36
Tableau N° 14 : cause tenant au délai de remboursement	page 37
Tableau N° 15 : cause tenant au non exonération des entreprises.....	page 37
Tableau N° 16 : les modules de formation.....	page 38
Tableau N° 17 : les causes de faillites des entreprises selon les formateurs	page 38
Tableau N° 18 : propositions des formateurs pour la promotion de l'entrepreneuriat.....	page 39

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BAC : Baccalauréat

BIA /NIGER : Banque internationale pour l'Afrique

CONFESJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage

FIJ : Fonds d'Insertion pour les Jeunes

FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PACER : Programme d'Appui à la Création d'emplois Ruraux

PIJD : Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés

PIPME : Programme d'insertion dans les Petites et Moyennes Entreprises

PISI : Programme d'Insertion dans le Secteur Informel

PPTE : Pays Pauvre Très Endettés

PS /PR : Programme Spécial du Président de la République

RN / ME / F / INS : République du Niger, ministère de l'économie et des finances, Institut national de la statistique

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la science, l'Education et la Culture

UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'enfance.



CHAPITRE I
INTRODUCTION GENERALE

Introduction

Le processus de développement du Niger est confronté à d'importants handicaps naturels liés à l'aridité du climat et à l'enclavement du pays qui influencent négativement le coût des importations et des exportations.

Malgré les efforts entrepris depuis 1999, le développement reste également limité par le très faible niveau de qualification professionnelle de la population active, la mauvaise gestion des ressources, le sous-investissement, le manque d'accès à l'information et des conditions cadres peu incitatives. L'économie nationale qui reste tributaire des aléas climatiques, a un taux de croissance annuel faible, alors que l'ampleur de la pression démographique nécessite une croissance soutenue et des investissements importants, réguliers et constants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle et technique.

Pour faire face à ces multiples problèmes, plusieurs programmes d'ajustement structurels et de stabilisation furent mis en œuvre entre 1982 et 1999 avec des résultats mitigés, dus notamment au contexte socio-politique peu favorable. Au cours de ces dernières années, les autorités de la cinquième république, avec le soutien des partenaires au développement, ont mis en œuvre un programme triennal 2000-2003 grâce aux fonds du programme de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

Les réformes et les mesures de redressement ont permis de réduire les déséquilibres internes et externes de l'économie. En outre, le Niger, avec l'appui des Institutions de BRETTONS WOODS, du fonds d'appui au développement et d'autres partenaires, a adopté et mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté que les institutions nationales et l'ensemble de la communauté internationale considèrent désormais comme

le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les politiques macro-économiques et sectorielles du pays et les interventions de ses partenaires.

Au vu des résultats obtenus et de la ferme détermination des autorités à poursuivre les réformes engagées, les partenaires au développement ont convenu de concéder au Niger, un allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Niger a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE le 12 avril 2004. A ce titre, il bénéficie d'allègements appréciables de sa dette dont les produits sont entièrement affectés à la réduction de la pauvreté et au développement des secteurs sociaux prioritaires, à travers notamment le Programme Spécial du Président de la République (PSP/R) dont la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national a connu un impact significatif se traduisant par un recul de la pauvreté dont l'indice est passé de 62,1% en 2005 à 59% en 2007/2008.¹

La pauvreté est inégalement répartie sur le territoire national et elle frappe de façon différenciée les divers groupes socio-économiques. La pauvreté est plus répandue dans l'espace rural qu'en milieu urbain ; son incidence est plus forte chez les agriculteurs, les travailleurs indépendants du secteur informel urbain et les chômeurs.

L'état de pauvreté chronique et la vulnérabilité de ces catégories sociales s'expliqueraient, en partie, par la difficulté d'accès aux ressources productives : terre, capital financier etc. cette situation serait aussi tributaire de la faiblesse de leurs aptitudes techniques et/ou professionnelles.

Cette réalité révèle aussi le lien étroit existant entre la pauvreté monétaire d'une part, le sous emploi des actifs ruraux, celui des acteurs du secteur informel urbain et le chômage de certaines catégories sociales d'autre part.

¹ RN/ME/F/INS Enquête, Tendances, Profil et Déterminants de la Pauvreté au Niger 2005/2008. Niamey P.18

Ces constats fondent donc l'option du gouvernement à promouvoir une croissance intensive au travail et à donner aux pauvres les opportunités d'y participer, autant dans les zones rurales qu'urbaines.

L'accroissement quantitatif des possibilités d'emplois offerts aux Nigériens et leur amélioration qualitative constituent à cet égard, un élément capital de la stratégie de réduction de la pauvreté et une priorité du gouvernement. La lutte contre la pauvreté s'organise, sans l'ombre d'un doute, autour de la génération des revenus résultant d'emplois productifs et de qualité. Promouvoir l'emploi, c'est d'abord assurer les conditions de création d'entreprise. Les entreprises, individuelles ou sociétés, restent et demeurent les supports matériels incontournables de l'emploi : il n'y a point d'emploi sans entreprises.

La finalité de la promotion économique est assurément le progrès social, le bien être de l'homme. Le progrès économique et la promotion sociale sont intimement liés. La réalisation de l'un est conditionnée par celle de l'autre. Le progrès social s'apprécie à travers la création d'emplois décents et le respect des droits et principes fondamentaux du travail.

C'est pourquoi la politique nationale de l'emploi traduit la volonté du gouvernement de la république du Niger de placer la création d'emploi au centre des objectifs de politiques économiques et sociales en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. Elle permet au Niger de réaliser les objectifs de l'acte constitutif de l'Union Africaine, son programme de NEPAD, la vision et mission et toutes les déclarations, décisions directives d'engagement adoptés dans le cadre des Nations Unies et de la coopération bi et multilatérale (COPENNAGUE 1995, OMD 2000, Agenda global de l'emploi), dans le domaine de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.

C'est ainsi qu'un certain nombre de programmes de promotion de l'emploi, dans le cadre de l'insertion et la réinsertion professionnelle ont été mis en œuvre :

- L'Agence Nationale pour la promotion de l'Emploi, créée en 1996, et sous tutelle du ministère de la fonction publique et du travail, a piloté plusieurs programmes dans le cadre d'insertion et de réinsertion, tels que le programme d'insertion des jeunes diplômés (PIJD), le programme d'insertion dans le secteur informel (PISI), le programme d'insertion dans les petites et moyennes entreprises (PIPME), le programme d'appui à la création d'emplois ruraux (PACER).

- Le programme entrepreneuriat jeunesse initié par la CONFEJES et piloté par le ministère de la jeunesse et des sports. Dans le cadre de ce programme plusieurs jeunes ont bénéficié de la formation à l'esprit d'entreprise et des financements de leurs plans d'affaires.

Enfin le programme spécial du Président de la République qui a pris en compte, toutes les différentes catégories de jeunes.

Au regard de tous ces programmes, nous constatons que les jeunes ayant bénéficié de l'appui de ces structures échouent et reviennent pour accroître le nombre de chômeurs. Il y a donc nécessité d'engager des réflexions approfondies afin d'envisager un ensemble de mesures cohérentes à même de favoriser la création et la promotion de l'emploi. Car aujourd'hui seul le secteur privé peut permettre aux jeunes qui sortent par milliers de nos écoles de formation d'avoir un emploi décent.

Notre étude cherche à savoir pourquoi les jeunes ont échoué dans le secteur privé et proposer de solutions correctives afin de pérenniser l'auto-emploi des jeunes, seul gage pour résoudre le chômage au Niger.

Ainsi cette étude est organisée en six chapitres :

- Le premier chapitre présente l'introduction générale et comprend : la justification du choix du thème, la problématique, les objectifs de l'étude, l'intérêt de l'étude, la définition des concepts et la recension des écrits ;
- Le deuxième chapitre est le champ d'investigation ;
- Le troisième chapitre concerne la méthodologie développant les points suivants : la nature de l'étude, le champ de l'étude, la procédure d'échantillonnage, les instruments de la collecte des données, les difficultés rencontrées et le traitement des données :
- Le quatrième chapitre est relatif à la présentation des résultats ;
- Le cinquième chapitre est l'analyse et l'interprétation des résultats ;
- Enfin, le sixième chapitre retrace les suggestions et la conclusion du travail.

1.1 Justification du choix du sujet

Nous ne pouvons pas présenter ce travail sans préciser à l'avance les raisons qui nous ont amené à réfléchir sur le thème : Echech entrepreneurial des entreprises de jeunes. Cas des entreprises des jeunes diplômés sans emploi de la Communauté Urbaine de Niamey (Niger).

La première motivation est née, suite au poste de coordonnateur du FIJ que nous avons occupé pendant plusieurs années. Nous avons constaté sur le terrain que les entreprises de jeunes financées par les différents programmes d'insertion vont à l'échec après six mois ou un an de vie. Alors nous nous sommes dit qu'il faut faire des recherches pour trouver les causes de cet échec.

Enfin la deuxième motivation est de proposer des solutions pour repenser l'échec entrepreneurial des entreprises de jeunes en général et celles des jeunes diplômés en particulier.

1.2 Problématique

L'emploi constitue l'une des préoccupations majeures pour les pouvoirs publics quelque soit le pays et le niveau de son développement économique, social et culturel. Cette situation conduit à considérer l'emploi comme un des défis sur lesquels se focalisent les actions des dirigeants de tous les pays du monde. En effet, le chômage et le sous emploi, avec leur impact négatif sur le bien – être économique, la stabilité sociale et la dignité humaine constituent un frein évident pour le développement.

Les causes de cette situation sont liées aux profondes transformations qui affectent les systèmes de production et d'échange au plan mondial. La faible croissance économique des pays pauvres, conjuguée aux changements technologiques accélérés, la persistance de relations internationales inégales et une concurrence entre pays découlant d'une libéralisation économique généralisée, se sont traduites par un décalage croissant entre l'offre et la demande de main d'œuvre. Cette situation est à l'origine des déséquilibres graves constatés sur les marchés du travail, dans la plupart des pays.

Déjà au début des années 1960, l'organisation internationale du travail (OIT) à travers la convention 122², conviait les Etats membres et signataires de cette convention, à mettre en œuvre dans le cadre de leur programme de développement économique et social, une politique de plein emploi. Au sommet social mondial de Copenhague en 1995, une déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement participants, reprend et amplifie les conditions de mise en œuvre de la convention de L'OIT.

De plus, parmi les huit (8) objectifs pour la réduction de la pauvreté adoptés au sommet du millénaire des Nations Unies en 2000, l'emploi est nommément identifié comme objectif fondamental de la lutte contre la pauvreté.

² O.I.T, Convention 122, GENEXE 1964.

Au niveau de l’Afrique, les chefs d’Etat et de Gouvernement Africains ont réaffirmé leur préoccupation devant l’urgence des solutions à trouver aux problèmes de chômage et de sous emploi, dus à l’insuffisance de l’emploi productif et rémunérateur, lors de leurs différents sommets, notamment celui sur l’emploi et la pauvreté (Ouagadougou 2004) et celui sur les « Politiques d’emploi intégrés (ABUJA, septembre 2006) ».

Le Niger n’échappe pas à ces réalités, ni aux mutations qui ont marqué le monde. Comme bien d’autres pays, il a connu la crise économique et la nécessité de restructurer les entreprises.

La population du Niger est estimée en 2010 à 15 208 822 dont 7.594.565 d’hommes et 7.609.257 de femmes. Le Niger dispose d’un fort taux de population jeune de moins 15 ans 51,9%³. Cette population est essentiellement rurale. Elle est à majorité jeune dynamique, mais butte à d’innombrables handicaps en matière de formation de ressources humaines, notamment dans le domaine de l’éducation scolaire de base et de la formation professionnelle et technique. Plus de 62 % de la population active est sans instruction et seulement 0,6% de celle-ci a un niveau d’instruction supérieure.

Ce faible niveau de scolarisation et de formation professionnelle rend évident la précarité du développement humain au Niger. Mais le gouvernement s’efforce de combler ce déficit étant entendu que l’éducation de base, la formation professionnelle et technique, scolaire et post – scolaire ou sur le tas, constituent le socle du développement pour lequel il faut investir pour obtenir des ressources humaines de qualité indispensable pour un emploi de qualité, ainsi qu’un développement soutenu.

Les analyses faites sur l’emploi font apparaître une situation de crise caractérisée par l’amplification du chômage et du sous emploi en milieu urbaine. Le taux de chômage général est de 15,9%. Il est plus important en

³ Ministère de l’économie et des finances : institut national de la statistique donnés 2010

zone urbaine avec 19,4% qu'en zone rurale 15,8%⁴. On constate que le niveau d'instruction est élevé, moins le chômage est important en termes de taux. Environ 60% des chômeurs sont à la charge de ménage dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction. Chaque année, c'est un grand nombre de demande d'emploi (35.000 en 2009)⁵, qui est enregistré au niveau des services d'emploi à la recherche d'un travail rémunéré.

Le flux de demandeurs d'emploi s'accroît régulièrement depuis la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels et les vagues de licenciements et de fermetures d'entreprises. A ceux - là s'ajoutent les vagues successives et annuelles de jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi.

Partant des expériences tirées de l'exécution de ces projets et programmes de développement antérieurs d'une part et la recherche d'une meilleure mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de l'autre, ont amené le Président de la République à initier un programme de développement à la base qui constitue une réponse appropriée à la situation non confortable du Niger en matière d'indice de développement humain (IDH). La vision du Président est de doter chaque village d'un paquet minimum d'infrastructures socio - économiques de base à savoir une école, une case de santé et un point d'eau, idée noble qui a suscité l'enthousiasme de tous les Nigériens.

L'objectif principal du programme spécial du Président est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations, celles vivant en milieu rural, notamment considérés comme les plus pauvres et représentant 83% de la population totale du pays. L'atteinte de cet objectif principal, passe par la réalisation des objectifs intermédiaires suivants :

- Dans le domaine social les objectifs de départ étaient de construire et d'équiper 1000 classes primaires pour rehausser le taux de scolarisation,

⁴ Recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H) bureau central 2001

⁵ Bulletin de l'agence Nigérienne de la promotion de l'emploi 2009

1000 cases de santé communautaires pour relever celui de la couverture sanitaire, 100 points d'eau moderne pour améliorer la couverture des besoins en eau potable des populations et du cheptel.

- Dans le secteur productif, l'objectif fixé était de construire 100 minis-barrages et seuils d'épandage pour augmenter la production agricole, résorber les déficits alimentaires chroniques.

Au fil du temps, pour couvrir d'autres besoins exprimés par la population, les interventions du programme se sont étendues à d'autres domaines : crédit aux femmes rurales, opération vaches laitières, opération chèvres rousse de Maradi, consultations foraines, récupération et protection de terres dégradées, formation et recrutement d'agents de santé communautaire, approvisionnement en intrants et équipements agricoles, construction de cases de santé vétérinaire, électrification rurale, formation et insertion socio- économique des jeunes diplômés sans emploi.

Le crédit aux jeunes diplômés sans emploi reflète la vive volonté du Président de la République de favoriser l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active à travers la promotion de l'initiative privée des jeunes gens (filles et garçons). La composante a été conçue pour recruter dans chacune des huit (8) régions du pays, sur la base d'un processus de sélection préétabli, vingt (20) jeunes diplômés de l'enseignement supérieur chaque année, auxquels il sera donné une formation en technique de création, de gestion et de développement des entreprises (créer mon entreprise et gérer mieux mon entreprise), qui s'étalera sur trois mois.

C'est ainsi qu'en 2004 fut lancé le concours de recrutement de cent soixante (160) jeunes diplômés sans emploi ayant au moins le niveau Bac+ qui ont suivi une formation en entrepreneuriat. A la fin de cette formation les jeunes entrepreneurs ont élaboré leurs plans d'affaires individuels ou collectifs que le « Volet crédit aux jeunes diplômés sans emplois » du Programme Spécial du Président de la République a soutenu à hauteur de

deux millions cinq cents mille (2.500.000) F francs CFA pour les entreprises individuelles et pour les entreprises collectives, le même montant a été multiplié par le nombre de jeunes formant le groupement d'intérêt économique. La banque internationale pour l'Afrique au Niger (BIA / Niger) a assuré l'intermédiation financière en débloquant les ressources au profit des jeunes entrepreneurs, des quels, elle doit aussi recevoir les versements des échéances de remboursement arrivés à terme.

Ainsi Cent Cinquante Trois (153) jeunes ont effectivement bénéficié du fonds répartis comme suit par région.

TABLEAU N°1 Répartition des Crédits

Régions	Nombre d'entreprise créée		Montant octroyé		Bénéficiaire TOTAL
	Individuelle	Collective	Individuel	Collectif	
AGADEV	10	2	25.000.000	15.000.000	16
DIFFA	6	5	15.000.000	27.500.000	17
DOSSO	15	1	37.500.000	12.500.000	20
MARADI	0	2	0	50.000.000	20
NIAMEY	14	1	35.000.000	15.000.000	20
TAHOUA	10	3	25.000.000	25.000.000	20
TILLABERY	9	5	22.500.000	27.500.000	20
ZINDER	20	0	50.000.000	0	20
TOTAL	84	19	210.000.000	172.500.000	153

Source rapport du comité national de pilotage du programme spécial du Président de la République.

Notons qu'au cours de cette formation, sept (7) jeunes ont abandonné pour cause d'offre d'emploi dans les sociétés de la place.

L'exécution de ce volet, dont le montage a fait preuve d'une cohérence évidente et devrait générer entre autres les effets suivants :

- La création d'emplois et d'auto - emplois par et pour les jeunes bénéficiaires ;
- Le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ;
- La familiarisation des jeunes aux techniques de montage de projet ;
- La mise en relation de banques avec les groupes de jeunes considérés en général comme Vulnérables.

C'est interrompu comme les autres programmes que nous avons cités plus haut. Nous avons constaté que depuis l'installation des premiers jeunes entrepreneurs en 2004, aucune autre promotion n'a été recrutée, ni bénéficié des avantages du Programme Spécial du Président de la République. Alors que chez les femmes rurales et urbaines les actions continuent et connaissent un succès.

Chez les jeunes diplômés sans emploi, nous constatons une faillite de la majorité des entreprises installées par le comité national de pilotage du Programme Spécial du Président de la République, comme l'illustre ce tableau ci-dessous.

TABLEAU N°2 Situation des Entreprises

Régions	Entreprise créées	Entreprises en activités	Entreprises suspendues	Entreprises en faillites
AGADEZ	12	2	1	9
DIFFA	11	1	0	10
DOSSO	16	2	6	8
MARADI	02	0	0	2
NIAMEY	15	2	8	5
TAHOUA	13	1	0	12
TILLABERY	14	4	0	10
ZINDER	20	0	0	20
TOTAL	103	12	15	76

Source rapport comité national de pilotage.

Concernant les remboursements la situation des créances se présente comme suit :

TABLEAU N°3 Situation des Remboursements

Régions	Montant Octroyé	Montant Remboursé	Impayé
AGADEV	40.000.000	1.600.000	38.400.000
DIFFA	42.500.000	1.000.000	41.500.000
DOSSO	50.000.000	5.000.519	44.999.481
MARADI	50.000.000	3.000.000	47.000.000
NIAMEY	50.000.000	2.676.000	47.324.000
TAHOUA	50.000.000	2.400.000	47.600.000
TILLABERY	50.000.000	1.219.200	48.780.800
ZINDER	50.000.000	780.800	49.219.200
TOTAL	382.500.000	17.676.519	364.823.481

Source : Banque Internationale pour l'Afrique (BIA/ Niger).

Malgré les efforts faits par le gouvernement dans le domaine de l'insertion des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier, le problème d'insertion persiste. Alors nous nous sommes dit qu'il est temps d'analyser cette situation afin de déceler la où se trouve le goulot d'étranglement. C'est pourquoi nous nous sommes posé un certain nombre de questions.

- Pourquoi les programmes d'insertion socio-économique chez les jeunes en général et chez les jeunes diplômés sans emploi en particulier ont-ils échoué ?
- Cet échec provient-il du manque de motivation chez les jeunes ?
- Les différents dispositifs mis en place ont-ils mal fonctionné ?
- Le secteur privé est-il saturé ?
- Les créneaux porteurs n'existent-ils pas dans le pays ?
- La formation en entrepreneuriat a-t-elle répondu aux attentes des jeunes ?

Ces différentes questions nous amènent à la formulation de notre question de recherche en ces termes.

QUELLES SONT LES CAUSES REELLES DE L'ECHEC DES ENTREPRISES DES JEUNES DIPLOMES SANS EMPLOI ?

1.3 Objectif de la Recherche

Cette étude cherche à :

-Identifier les causes réelles de l'échec des entreprises des jeunes diplômés sans emploi ;

-Proposer des solutions en vue de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier au Niger.

1.4 L'intérêt de l'étude

La présente étude s'inscrit dans la recherche d'un cadre stratégique pour la promotion de l'entrepreneuriat et débusquer les obstacles qui freinent la bonne marche des entreprises des jeunes en général et celles des jeunes diplômés sans emploi en particulier et proposer des solutions en vue de la promotion de l'entrepreneuriat au Niger.

1.5 Délimitation de l'Etude

Compte tenu du temps et des moyens qui sont à notre disposition, notre étude se limitera à l'échec entrepreneurial des entreprises des jeunes diplômés sans emploi de la Communauté Urbaine de Niamey ayant bénéficié du crédit du Programme Spécial du Président de la République du Niger.

1.6 Définition des Concepts

Notre étude comporte certains concepts dont la compréhension permettrait d'éclairer d'avantage le lecteur. Dans la présente étude, nous avons à définir : échec entrepreneurial, entreprise, jeunes diplômés sans emploi.

1.6.1 Echec Entrepreneurial

Echec : selon le petit Larousse, grand format (2003), c'est la faillite ou un insuccès dans la réalisation d'une œuvre ou une affaire. Pour nous c'est une faillite.

Entrepreneurial : selon le petit Larousse, grand format (2003), c'est un adjectif de l'entreprise qui a trait à une activité.

Pour Ali et Nabil (2009) l'échec entrepreneurial est un concept polysémique : différentes acceptions lui ont été associées. Plusieurs termes tels que mortalité, discontinuité, insolvabilité, faillite.....ont été utilisés pour désigner ce phénomène certains auteurs comme Single et AL (2007) le jugent à partir de la discontinuité de la nouvelle entreprise. D'autres l'appuient sur la base de la défaillance économique de l'entreprise émergente.

Malgré la diversité conceptuelle, l'acception la plus répandue tant dans la théorie que dans la pratique est celle qui assimile l'échec à la défaillance et ou la faillite. Dans cette perspective, l'échec entrepreneurial est apprécié à partir des critères de la non performance privilégiant aussi une analyse unidimensionnelle du phénomène.

Pour nous, l'échec entrepreneurial : c'est l'arrêt total des activités d'une entreprise pour mauvaise gestion.

1.6.2 Entreprise

Entreprise : selon le nouveau petit Robert : c'est ce qu'on propose d'entreprendre, organisation autonome de production de biens et services marchands. Le dictionnaire petit Larousse, grand format (2003) définit entreprise comme une œuvre, une opération, une affaire commerciale etc.

Pour nous une entreprise c'est une structure, organisation de production de biens et de services.

1.6.3 Jeunes diplômés sans emploi

Jeune : selon le petit Larousse (1986), jeune, c'est quelqu'un qui n'est pas avancé en âge, qui a encore la vigueur et le charme de la jeunesse. Selon L'UNICEF, le jeune est celui dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans.

Pour L'UNESCO (1987)⁶ est jeune celui qui a un âge compris entre 15 et 25 ans.

Les systèmes des Nations Unies classent communément dans la catégorie des jeunes tous ceux qui ont entre 15 à 24 ans. La notion même de jeune varie en fonction de l'âge, du sexe, du statut et de la catégorie du public à laquelle le jeune appartient⁷.

Au Niger, la charte nationale de la jeunesse réactualisée en Octobre 2009, en son article premier stipule que la notion jeunesse au sens large du terme est aussi bien un fait biologique que psychologique et un phénomène social.

Cependant, au sens de cette charte, « jeune » s'applique à toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.⁸

Diplômés : selon le nouveau Petit Robert c'est quelqu'un qui a obtenu un diplôme (acte qui confère et atteste un titre, un grade).

⁶ UNICEF, la situation des enfants dans le monde

⁷ UNESCO 1987 édition UNESCO Genève

⁸ Charte Nationale de la jeunesse réactualisée, article 1^{er}

Sans emploi : le Nouveau Petit Robert c'est le manque d'emploi, la privation de travail ou l'absence de travail.

En d'autres termes, les jeunes diplômés sans emploi, ce sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans ayant une attestation de qualification professionnelle mais qui manquent de travail.

1.7 Recension des écrits

1.7.1 Présentation des ouvrages

Notre thème s'intitule : Echech entrepreneurial des entreprises des jeunes financées par le Programme Spécial du Président de la République cas des entreprises des jeunes diplômés sans emploi de la communauté urbaine de Niamey (Niger).

Pour mieux nous situer sur la question de l'échec entrepreneurial des entreprises des jeunes, nous avons fait une revue de littérature qui met en relief l'échec entrepreneurial des nouvelles entreprises.

Hanna et Freeman (1977), pour expliquer les raisons pour lesquelles certaines nouvelles entreprises échouent et d'autres non, accordent un rôle primordial à l'environnement et n'accordent pas de place à l'individu qui est considéré comme un acteur spectateur. Pour eux, les entreprises sont perçues comme étant totalement et seulement tributaires de leur environnement. Leur viabilité dépend de l'environnement dans lequel se trouvent les entreprises.

Cooper et AL (1994) avancent l'hypothèse selon laquelle les ressources initiales à la création exercent une influence sur la performance potentielle des nouvelles entreprises. Cette influence subsiste même si les caractéristiques environnementales et organisationnelles changent. A cet effet, les nouvelles entreprises qui occupent une position avantageuse en termes des ressources, occupent une meilleure position pour résister et de surmonter les problèmes imprévisibles qui surgissent et qui s'intensifient.

Les ressources initiales à la création peuvent donc être considérées comme un facteur prédictif du succès des entreprises émergentes. Ils avancent que, dans une économie stable, les jeunes entreprises ne se comportent pas aussi bien que les entreprises les plus mures. La raison principale est l'handicap de la nouveauté qui limite l'accès aux ressources vitales. Dans cette perspective, la principale cause de l'échec des nouvelles entreprises est la pénurie des ressources.

Selon ces auteurs, les chances de réussite des entreprises émergentes dépendent de l'existence d'une dotation initiale en actifs. Le risque d'échec est, par conséquent, plus élevé pour les nouvelles entreprises qui ne possèdent pas suffisamment de ressources pour la mise en œuvre de leur stratégie.

Murphy et Callaway (2004) démontrent que la réussite entrepreneuriale est sensiblement liée à l'engagement du fondateur. En effet, les entrepreneurs fortement engagés expriment des liens émotifs forts à leur entreprise. Ils sont généralement moins disposés à vendre ou clôturer leurs entreprises indépendamment de la performance économique réalisée. Ils sont prêts à investir leurs biens financiers et leurs énergies pour soutenir le développement et la suivie de leur affaire. Cependant, les entrepreneurs qui sont moins engagés se concentrent plus sur les coûts d'opportunité. La performance financière devient donc un facteur critique afin de décider de la continuité ou de la discontinuité de leur affaire. Ils sont donc à tout moment prêts à vendre ou à clôturer leurs entreprises pour saisir une opportunité plus intéressante. Ces entrepreneurs qui expriment un faible engagement, investissent plus d'argent et d'énergie dans l'identification et l'évaluation des solutions de rechange possible à l'affaire existante.

Ali et Nabil (2009) distinguent trois dimensions de l'échec : la discontinuité entrepreneuriale, l'échec économique et l'insatisfaction de

l'entrepreneur. La combinaison de ces trois dimensions d'échec permet de dégager une typologie de huit (8) catégories ou scénarios d'échec dont les deux cas extrêmes : échec total » et « réussite entrepreneuriale ». Entre les deux, ils distinguent respectivement les cas « d'échec partiel » et « d'échec marginal ». Pour Ali et Nabil, la catégorie de scénario d'échec total se définit par la conjugaison de trois dimensions d'échec : discontinuité entrepreneuriale, échec économique et insatisfaction du fondateur. Cette situation s'explique essentiellement par la non génération d'une rente suffisante pour assurer la survie de la nouvelle entreprise et satisfaisante pour répondre aux attentes de l'entrepreneur.

Ce type d'échec décrit le cas d'une nouvelle entreprise qui a échoué sur tous les plans. Sur un plan économique, l'entreprise émergente disparaît en totalité non seulement sans aucune création de valeur, mais pire encore, avec une destruction de ressources. Sur le plan psychologique, l'entrepreneur est très insatisfait. Déçu des résultats économiques comparés à ceux attendus, il admet qu'il est difficile à travers son projet d'entreprise de réaliser ses objectifs personnels. Il décide donc d'abandonner. Ce type d'échec peut être qualifié d'une sortie négative sur tous les plans : la nouvelle entreprise disparaît en totalité, elle est liquidée en laissant un passif important. Par ailleurs, démoralisé par son échec individuel, le fondateur perd sa légitimité, sa réputation et son identité d'entrepreneur. Dans ce cas d'échec la mort de l'identité sociologique de l'entreprise, coïncide avec sa mort juridique.

Quant à la catégorie de scénarios de réussite entrepreneuriale, nos deux auteurs la définissent par la conjugaison de trois dimensions de succès : continuité entrepreneuriale, réussite économique et satisfaction du fondateur. L'entreprise nouvellement créée arrive à générer une rente suffisante pour assurer sa survie et satisfaisante au regard des attentes initiales du fondateur. L'entrepreneur parvient à créer une entreprise

pérenne qui dégage une rente économique importante pour d'une part soutenir le développement de son affaire, et d'autre part pour satisfaire ses exigences personnelles et sociales.

Entre l'échec total et la réussite entrepreneuriale, Ali et Nabil indiquent qu'il y a des cas d'échec qui peuvent appartenir à un seul des espaces d'échec précédemment définis. C'est ainsi qu'on parle des catégories ou scénarios « d'échec marginal », et « d'échec partiel ».

Les entreprises émergentes de l'espace d'échec marginal, réussissent économiquement mais disparaissent pour plusieurs raisons autres que financières. L'entrepreneur cède son entreprise à une personne, il trouve un emploi suffisamment rémunéré, il part à la retraite,quels que soient les motifs de cessation d'activité, l'entrepreneur arrive à atteindre ses objectifs. Headd (2003) qualifie ce phénomène d'échec de sortie positive. L'entrepreneur peut en effet concevoir a priori une stratégie de sortie pour faciliter le passage à d'autres occasions plus intéressantes. Certes pour réaliser le succès, l'entrepreneur choisit la « sortie positive ». En effet, pendant que son entreprise génère des bénéfices et avant d'atteindre le seuil critique de perte, le fondateur envisage l'abandon de son affaire ou sa cession à une autre personne.

Dans le même espace marginal, l'entreprise nouvellement créée arrive à générer une rente suffisante pour assurer sa continuité. Malgré la réussite de son entreprise, l'entrepreneur n'arrive pas à concrétiser ses aspirations et ses attentes personnelles. Selon une optique centrée sur la dialogique entrepreneur/entreprise.

Ali et Nabil annonce que Bruyat (1993) décrit cette forme d'échec par la situation où la réussite de l'entreprise (sur le plan professionnel) est modérée par des difficultés familiales subie par le fondateur (échec sur le plan personnel). Bien que son entreprise soit prospère, le fondateur ne

semble pas satisfait de ses aspirations personnelles. Il n'arrive pas à assurer un équilibre travail, vie personnelle et familiale.

Le dernier scénario de cet espace d'échec marginal, recouvre les entrepreneurs qui ont choisi l'activité entrepreneuriale comme une source de revenu supplémentaire en parallèle d'une autre activité (activité salariée....). Dans cette perspective, le fondateur cherche, à travers la création de sa propre entreprise, à avoir un revenu suffisant pour maintenir un certain mode de vie. Malgré l'insuccès économique de son affaire, l'entrepreneur retire satisfaction du fait qu'il a atteint ses objectifs qui sont liés en priorité à l'amélioration de son niveau de vie. Les fonds investis (généralement d'origine bancaire) sont essentiellement utilisés à des fins personnelles (achat d'une voiture de luxe, construction d'une villa.....)

Quant aux cas d'échec partiel, nos auteurs énumèrent trois catégories de scénarios. Dans le premier scénario, on retrouve les entreprises qui parviennent à survenir et à franchir le cap de la première année. Cependant, elles n'arrivent pas à générer une rente satisfaisante pour exaucer les ambitions de son fondateur. Bien qu'insatisfait par les résultats économiques de son affaire, l'entrepreneur persiste encore dans l'activité entrepreneuriale. Ce cas d'échec correspond généralement aux entreprises qui sont en état de cessation de paiement et qui échappent toujours à la faillite grâce à l'effort déployé par l'entrepreneur.

Ce dernier est prêt à risquer ses propres biens pour maintenir en vie son activité. Déçu par l'insuffisance des revenus générés, le créateur souhaite abandonner son activité. Vu les engagements financiers et les efforts déployés la décision de cesser l'activité est jugée difficile et la poursuite de l'activité est jugée indispensable.

Bien qu'il n'en retire ni satisfaction ni revenus, l'entrepreneur lutte encore pour assurer la survie de son entreprise.

Le deuxième scénario, l'entrepreneur arrive à concrétiser ses aspirations et ses attentes personnelles. Cependant, l'entreprise nouvellement créée ne génère pas de rente suffisante pour assurer la survie. Bien que cette dernière ait disparu, son créateur a atteint ses objectifs. C'est le cas des individus qui utilisent des fonds essentiellement d'origine bancaire pour réaliser des projets d'entreprises qui n'ont aucune chance de réussir. Les fonds sont utilisés pour des fins personnelles et non pour assurer la croissance et la pérennité de leur entreprise. Ce cas d'échec est pour Bruyat (1993) de « l'escroquerie délibérée ». Dans certains cas le fondateur exclut du champ de ses aspirations les objectifs économiques pour privilégier des objectifs non économiques. On peut donc aussi trouver dans cette catégorie des individus qui ont choisi la création d'entreprise comme une alternative à l'emploi plus intéressante, ils décident de vendre et/ou clôturer leur entreprise. Malgré l'échec économique de leur affaire, ils sortent gagnants de leur expérience. Ce cas d'échec, peut être qualifié d'une sortie positive sur le plan psychologique malgré la défaillance économique.

Enfin le dernier scénario parle des entreprises qui arrivent à générer une rente suffisante pour assurer sa survie sous le contrôle de son fondateur. Cependant, la mort n'est pas liée à une faillite lors d'une liquidation (mort par liquidation). Il s'agit plutôt d'une mort sociologique. En effet la nouvelle entreprise peut perdre son identité sociologique suite à une fusion absorption (mort par fusion absorption).

En effet, les fusions – absorptions sont considérées par certains auteurs comme des morts d'organisation dans la mesure où l'entreprise cesse d'exister sous son identité initiale. La mort sociologique peut être aussi opérée lors d'un transfert de propriété suite à une cession des parts sociales à une autre personne. L'entreprise n'est plus reconnue par le nom de son fondateur mais sous le nom du nouveau propriétaire. Dans les deux

cas, le fondateur qui cherchait à travers la création d'être son propre patron est insatisfait du fait qu'il a perdu son indépendance.

1.7.2 Synthèse de la recension des écrits

Les ouvrages parcourus, explicitent trois dimensions d'échec. La première recouvre les approches qui accordent un rôle prépondérant et vital au contexte entrepreneurial dans la pérennité et la disparition des entreprises nouvelles. Dans cette perspective, l'échec s'exprime en termes de mortalité et ou de discontinuité.

La deuxième dimension recouvre les approches centrées sur la primauté des ressources.

L'échec de l'entreprise est analysé en termes de non performance économique. Dans cette perspective, l'échec économique des entreprises créées s'explique par la pénurie des ressources et des moyens dont dispose et que contrôle le fondateur.

Enfin la troisième dimension recouvre les approches qui accordent une place importante à la motivation et la détermination du fondateur. Dans cette perspective, l'insatisfaction de l'entrepreneur qui s'exprime à travers la non concrétisation de ses aspirations et attentes est la manifestation d'un échec entrepreneurial. C'est dans ce cadre qu'on parle d'échec psychologique qui s'explique en partie par le manque de motivation et de détermination de l'entrepreneur.



CHAPITRE II
CHAMP D'INVESTIGATION

La Communauté Urbaine de Niamey représente le champ d'investigation de notre étude. Mais, avant nous allons donner un bref aperçu sur le Niger.

2.1. Bref aperçu sur le Niger

1) Situation géographique et caractéristiques physiques

La République du Niger se trouve en Afrique de l'Ouest dans la troisième zone tropicale sèche. Le Niger est limité à l'EST par la République du Tchad, à l'OUEST par celles du Burkina Faso et du Mali, au Nord par la République Algérienne et celle de la Libye et enfin au Sud par la République fédérale du Nigeria et celle du Bénin.

Il couvre une superficie de 1.267.000 km² et possède trois climats, il s'agit d' :

Un climat désertique sur la grande partie du territoire,

Un climat sahélien dans la bande sud,

Un climat soudanais dans une partie de l'extrême Sud – Ouest.

Le pays ne dispose que d'un seul fleuve, long de 4.200 km qui le traverse sur 550 km. Cependant, il faut noter l'existence d'un certain nombre de mares et de lac.

2.1.1 Economie

L'agriculture est la principale activité économique du pays. L'élevage est la seconde, il est surtout pratiqué dans la zone sahélienne. La pêche tout le long du fleuve Niger. Le secteur industriel participe aussi pleinement à l'activité économique. L'artisanat constitue une vraie richesse pour le pays.

2.1.2 Population

Compte tenu de la grande étendue de sa zone désertique, le Niger est sous peuplé : 15.203.822 d'habitants dont 7.594.565 d'hommes et

7.609.257 de femmes. Le Niger dispose d'un fort taux de population jeune de moins de 15 ans 51,9%. La densité est de 11,9 habitants au km². L'expérience de vie est de 58 ans⁹.

Le Niger est constitué de plusieurs ethnies parmi lesquelles les Haoussa (50,9%) et les Djerma-Sonraï (23,2%) sont les plus majoritaires. Les langues de ces deux (2) ethnies sont les plus parlées. La langue officielle est le français.

Sur le plan, religieux, l'Islam est majoritaire (90%), les Chrétiens et les animistes (10%).¹⁰

2.1.3 Organisation Politique et Administrative

Devenu République le 18 Décembre 1958, le Niger a proclamé son indépendance le 03 Août 1960. Il est divisé en huit (8) régions (Agadez - Diffa-Dosso-Maradi-Niamey-Tahoua-Tillabery et Zinder) subdivisés en départements, communes et en postes Administratifs.

2.2 Présentation de la Communauté Urbaine de Niamey

(C U N)

2.2.1 Historique

Niamey était jadis un petit village peuplé de Djerma-Sonraï, Maouri, Peuls, et ensuite sont venus les Haoussa. Aujourd'hui, toutes les ethnies s'y trouvent ainsi qu'autres africains, des Arabes et des Européens.

L'histoire contemporaine de la ville de Niamey date des années 1800 avec la colonisation française. Ainsi, par arrêté n°02 du 11 Août 1890, du ministère des colonies, Niamey devient cercle avec ses environs.

Chef-lieu du territoire militaire de 1903 à 1910, elle sera remplacée dans sa fonction de capitale par Zinder en 1911 pour ne retrouver son statut qu'en 1926. Ce n'est qu'en 1958, que la ville de Niamey devient

⁹ Source Ministère de l'économie et des Finances : Institut National de la Statistique

¹⁰ H. A Sidikou et P.C CHAMARD : Géographie du Niger 1984. P 10

capitale de la République du Niger avec l'avènement du référendum et de l'indépendance en 1960. Depuis lors Niamey a connu de multiples réorganisations territoriales et administratives. La plus récente est celle par laquelle, elle est devenue région et dénommée Communauté Urbaine par la loi 2002/014 du 11 Juin 2002 créant les régions, les départements et les communes.

Niamey est subdivisée en cinq (5) communes (Niamey I, II, III, IV, V). la Communauté Urbaine de Niamey est gérée et administrée par un Gouverneur assisté par un Président du Conseil de développement communautaire qui est automatique le Maire central. A la tête de chaque commune nous avons un Maire assisté d'un conseil municipal.

2.2.2 Situation géographique et population

Capitale de la République du Niger, Niamey est situé à l'OUEST du pays et est traversée par le fleuve Niger. Elle couvre une superficie de 239,263 km². Sa population est estimée à 1.222.066 habitants en 2010 dont 196.433 habitants pour la commune 1 ; 2782441 habitants pour la commune II ; 296479 pour Niamey III ; 278.691 habitants pour la commune Niamey IV et 172 222 habitants pour la commune Niamey V.

2.2.3 Organisation Administrative et territoriale

La CUN est composée de cinq communes et de 67 quartiers. La ville est divisée en deux parties par le fleuve. La rive droite constitue la commune Niamey V et la rive gauche regroupe les communes Niamey I, II, III et IV.



CHAPITRE III
METHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous décrivons la nature de l'étude, le champ d'investigation, la procédure d'échantillonnage, les instruments de collecte des données, le traitement des données et les difficultés rencontrées.

3.1 Nature de l'Etude

Notre étude est de nature descriptive. Elle vise à décrire d'une part les causes de l'échec des entreprises des jeunes diplômés ayant bénéficié du crédit du Programme Spécial du Président de la République et d'autre part proposer des stratégies en vue de pérenniser l'entrepreneuriat des jeunes en général et des jeunes diplômés sans emploi en particulier dans le pays.

3.2 Champ de l'étude

Notre étude devrait porter sur les Cent cinquante trois (153) jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié du fonds alloué par le programme. Mais pour des raisons financières, nous avons en définitive mené notre étude sur ceux de la Communauté Urbaine de Niamey.

3.3 Procédure d'Echantillonnage

Cette section relative à la méthode d'échantillonnage prend en compte la population cible, la population accessible et l'échantillon.

3.3.1 Population Cible

Notre population cible est composée de:

- 20 jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié du fonds ;
- 5 formateurs des jeunes diplômés sans emploi en technique de montage et de gestion des micros entreprises;
- 7 membres du comité régional de pilotage du programme ;
- 3 agents de la banque internationale pour l'Afrique BIA/Niger chargés du recouvrement.

3.3.2 L'échantillon

Notre échantillon est composé de quinze (15) jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds, de trois (3) formateurs, d'un (1) membre du comité régional de pilotage et du chef agence de la banque.

3.4 Instruments de la Collecte des Données

Pour collecter nos données, nous nous sommes servis de deux techniques de recherche : la technique du questionnaire et la technique de l'entretien qui sont le questionnaire et le guide d'entretien.

3.4.1 Le Questionnaire

Le questionnaire destiné aux jeunes diplômés sans emploi compte, 13 questions. Elles portent sur l'identification des sujets, la formation en entrepreneuriat, le financement et les causes de l'échec des entreprises. Le deuxième questionnaire adressé aux formateurs comporte quatre questions.

3.4.2 Le Guide d'Entretien

Nous avons choisi le guide d'entretien comme le deuxième instrument de collecte dans le souci de recueillir le maximum d'informations auprès du Président du comité régional de pilotage du volet crédit aux jeunes diplômés sans emploi et du chef agence de la BIA/Niger de la Communauté Urbaine de Niamey.

3.4.3 Avantages et Inconvénients des instruments utilisés

3.4.3.1 Le questionnaire

Le questionnaire permet d'atteindre un maximum de personnes dans un bref délai. Il laisse également la liberté aux répondants de s'exprimer sans influence de l'enquêteur. Dans notre étude, il y a deux types de questions : les questions ouvertes et les questions fermées.

3.4.3.2 Le guide d'entretien

Le choix du deuxième instrument s'explique par le fait qu'il laisse la liberté à l'enquêté de s'exprimer. Il permet de recueillir beaucoup d'informations, il est simple. L'enquêteur n'est pas obligé de suivre l'ordre des questions. Le guide d'entretien permet à l'enquêteur et à l'enquêté de préciser leur pensée. Comme tout instrument de collecte, l'entretien a des inconvénients. En effet, l'enquêteur et l'enquêté sont l'un face à l'autre. Cette situation présente des inconvénients car l'enquêté risque de se replier sur lui-même. La présence de l'enquêteur peut influencer les réponses de l'enquêté.

3.4.4 Collecte des données

L'enquête s'est déroulée en deux (2) phases : administration du questionnaire et du guide d'entretien. La première étape celle de l'administration du questionnaire s'est déroulée du 1^{er} au 25 Septembre 2009 dans la Communauté Urbaine de Niamey. Nous avons rencontré individuellement les jeunes diplômés constituant notre échantillon pour leur fournir toutes les explications relatives au questionnaire et l'objectif visé par l'enquête.

Quant au guide de l'entretien, nous avons pris des rendez-vous avec les différents enquêtés à leurs lieux de travail selon un chronogramme arrêté de commun accord.

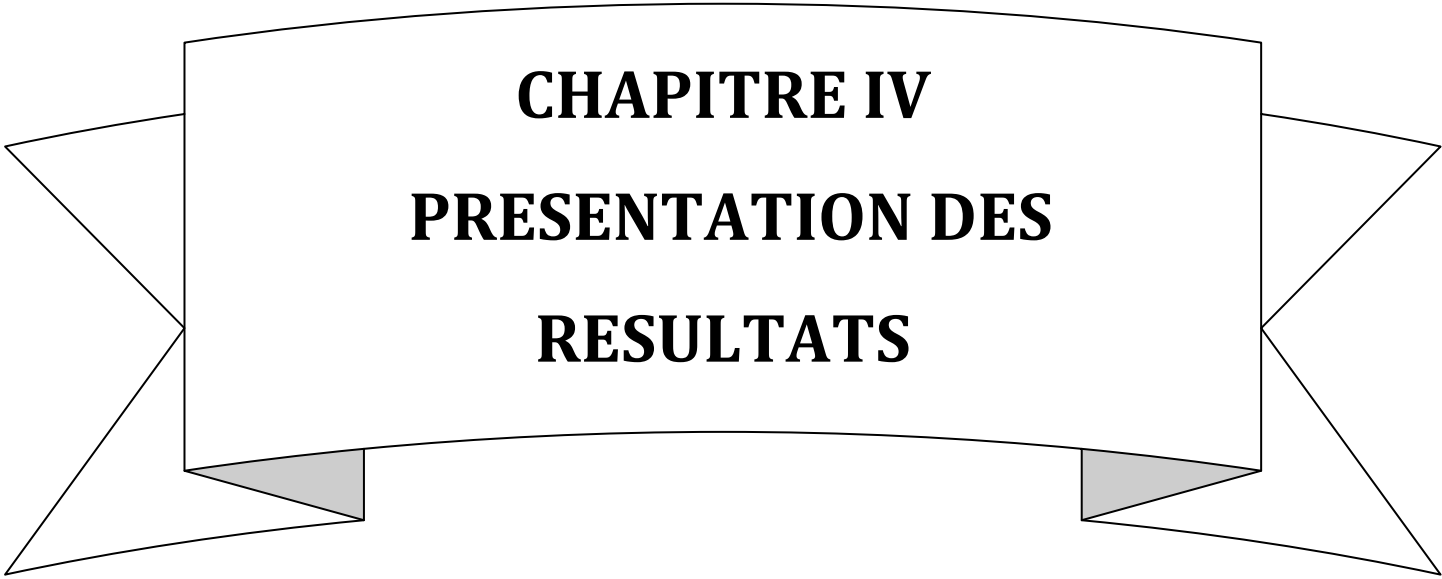
3.5 Difficultés rencontrées

Les jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié sont dans les cinq (5) Communes de Niamey. Il faut les retrouver soit au lieu d'emplacement de leurs entreprises pour ceux qui sont en activité, soit dans les établissements scolaires ou à domicile pour ceux qui sont en faillite.

Ensuite certains n'étaient pas prêts à nous recevoir compte tenu des impayés qu'ils ont à l'égard du programme.

3.6 Traitement des données

Nous avons classé les données recueillies sur le terrain en fonction des objectifs de l'étude afin de pouvoir faire une analyse approfondie. Nous avons utilisé, la méthode statistique descriptive, elle s'est limitée au calcul des pourcentages pour traiter les données. Notre procédure de traitement de données a été manuelle. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux, suivis de commentaires qui reflètent les résultats obtenus.



CHAPITRE IV
PRESENTATION DES
RESULTATS

Dans cette partie de notre étude, nous allons présenter les résultats recueillis sur le terrain grâce au questionnaire et au guide d'entretien. La présentation est faite sous forme de tableaux avec des questions réponses suivis de commentaires.

4.1 Présentation des Résultats du Questionnaire Adressé aux Jeunes Diplômés sans Emploi ayant bénéficié du Crédit du Programme Spécial et aux Formateurs

4.1.1 Présentation des Résultats du questionnaire adressé aux jeunes diplômés sans emploi

4.1.1.1 Identification Tableau N°4

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Quel âge avez-vous ?	20 à 25 ans	0	0
	26 à 30 ans	02	13,33
	31 à 35 ans	10	66,67
	36 à 40 ans	03	20
	TOTAL	15	100
Quel est votre niveau d'études?	BAC	0	0
	BAC + 2	1	6,67
	BAC + 3	0	0
	BAC + 4	0	53,33
	BAC + 5	3	20
	BAC + 6	0	0
	BAC + 7	3	20
	TOTAL	15	100
Vivez-vous avec vos parents ?	Oui	10	66,67
	Non	5	33,33
	TOTAL	15	100

L'observation du tableau N° 4 indique que sur l'ensemble des jeunes diplômés ayant bénéficié du fonds ; deux (02) ont l'âge compris entre 26 et 30 ans ; dix (10) entre 31 et 35 ans soit 66,67% ; trois (03) entre 36 et 40 ans soit 20%. Concernant le niveau d'études 6,67% ont Bac+2 ; 53,33% ont Bac+4 ; 20% ont Bac+5 ; 20% Bac+7. Enfin 66,67% des enquêtés vivent avec leurs parents et 33,33% en dehors de la cellule familiale.

4.1.1.2 Formation

4.1.1.2.1 Formation de base reçue par les jeunes diplômés sans emploi

Tableau N° 5

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Quelle formation avez-vous reçue ?	Informatique	1	6,67
	Sport	2	13,33
	Médecine vétérinaire	3	20
	Lettres modernes	6	40
	Agronomie	03	20
	Génie civile	0	0
	TOTAL	15	100

Il ressort du tableau N° 5 que 40% des répondants ont un diplôme en lettres modernes ; 20% en agronomie ; 20% en médecine vétérinaire, 13,33% en sport et 6,67% en Informatique.

4.1.1.2.2 FORMATION EN ENTREPRENEURIAT

Tableau N°6

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Avez-vous reçu une formation en entrepreneuriat ?	Oui	15	100
	Non	0	0
	TOTAL	15	100
Votre idée d'entreprise est-elle en adéquation avec votre qualification professionnelle ?	Oui	6	40
	Non	9	60
	TOTAL	15	100
Si Non Pourquoi ?	Secteur non porteur	6	66,67
	Coût d'installation élevé	0	0
	Crédit insuffisant	3	33,33
	TOTAL	9	100

Au niveau du tableau N° 6, 100% des répondants ont suivi la formation entrepreneuriat organisée par le programme. 60% des répondants ont affirmé que leurs idées d'entreprise ne sont pas en adéquation avec leurs qualifications professionnelles, seulement 40% attestent l'adéquation. Les raisons avancées par les 60% de sujets se résument au crédit insuffisant et secteur non porteur.

4.1.1.3 FINANCEMENT

4.1.1.3.1 Montant Octroyé par le programme

Tableau N° 7

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Combien avez-vous reçu du programme spécial ?	2.500.000 F	15	100
	TOTAL	15	100
Le montant correspond-t-il au coût de démarrage de votre entreprise ?	Oui	11	73,33
	Non	4	26,67
	TOTAL	15	100

Les quinze sujets enquêtés ont obtenu 2.500.000 F du programme. 73,33% affirment que le montant correspondait au coût de démarrage de l'entreprise par contre 26,67% des sujets disent non.

4.1.1.3.2 Délai de remboursement

Tableau N° 8

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Le crédit est-il remboursé en combien d'année ?	1 à 2 ans	0	0
	3 à 4 ans	0	0
	5 ans et plus	15	100
	TOTAL	15	100

Les sujets enquêtés disent que les crédits sont remboursables en cinq ans.

4.1.1.3.2 Délai de grâce accordé aux jeunes diplômés sans emploi

Tableau N° 9

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Avez-vous bénéficié d'un délai de Grâce ?	Oui	15	100
	Non	0	100
Si oui combien de temps ?	6 mois	14	93,33
	Un an	1	6,67

L'observation du tableau N° 9 nous indique que 100% des enquêtés affirment avoir bénéficié d'un délai de grâce. Pour la période accordée elle est de six mois pour les 93,33% de répondants et d'un an pour un seul sujet soit 6,67%.

4.1.1.3.3 Entreprise en Activité

Tableau N° 10

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Votre entreprise est-elle en activité ?	Oui	1	06,67
	Non	14	93,33
	TOTAL	15	100
Si Non que Faites-vous présentement ?	Contractuel de l'éducation	7	50
	Service civique	3	21,43
	Recherche un emploi	4	28,57
	TOTAL	14	100

L'observation du tableau N° 10 montre que 93,33% des répondants affirment que leurs entreprises ne sont plus opérationnelles alors qu'un

seul répondant soit 06,67% est en activité. Pour les quatorze répondants les entreprises sont en faillite, 50% sont devenus contractuels de l'éducation, 21,43% sont devenus appelés du service civique national et 28,57% sont à la recherche d'un premier emploi.

4.1.1.4 Les causes de l'échec des entreprises

4.1.1.4.1 Cause tenant au comportement de l'entrepreneur

Tableau N° 11

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
L'échec de votre entreprise est-il dû à l'insuffisance de maturité, de manque de créativité ou de l'excès de confiance ?	Insuffisance de maturité	0	0
	Manque d'esprit de créativité	0	0
	Excès de confiance	1	6,67
	Aucune réponse	14	93,33
	TOTAL	15	100

L'observation du tableau N° 11, nous indique qu'un seul répondant reconnaît que l'échec de son entreprise est dû à l'excès de confiance. 14 autres sont restés muets sur la question.

4.1.1.4.2 Cause tenant à l'Etude de Marché

Tableau N° 12

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Les causes sont-elles dues au manque d'étude de marché ?	Emplacement inadéquat	2	13,33
	Secteur d'activité saturé	1	6,67
	Ignorance de la concurrence	0	0
	Aucune réponse	12	80
	TOTAL	15	100

Le tableau N° 12 nous indique que 13,33% des répondants affirment que leur échec est dû à la place d'affaire choisie au départ, un seul soit 6,67% pense que le secteur d'activité est saturé et 80% des sujets sont restés muets à la question.

4.1.1.4.3 Cause tenant à la gestion

Tableau N° 13

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
L'échec est-il dû à la gestion ?	Manque de comptabilité	3	20
	Méconnaissances des prix de revient	0	0
	Gestion inefficace des stocks	0	0
	Aucune réponse	12	80
	TOTAL	15	100

Le tableau N° 13 nous indique que 20% de sujets enquêtés affirment que l'échec provient de la non maîtrise de la comptabilité et 80% sont restés sans réponses.

4.1.1.4.4 Cause tenant au délai de Remboursement du Crédit

Tableau N° 14

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
L'échec est-il dû au délai de remboursement accordé ?	Oui	07	46,66
	Non	08	53,34
	TOTAL	15	100

Le tableau N° 14 indique que 46,6% de nos sujets enquêtés disent que le délai de remboursement du crédit est responsable de l'échec des entreprises alors que les 53,34% disent non.

4.1.1.4.5 Cause tenant à la non exonération des entreprises

Tableau N° 15

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
L'échec est-il dû au manque d'exonération des entreprises ?	Oui	15	100
	Non	0	0
	TOTAL	15	100

Le tableau nous montre que 100% des sujets dont les entreprises sont en faillite affirment que le manque d'exonération est la cause de toutes les entreprises.

4.1.2 Présentation des résultats du questionnaire adressé aux formateurs

4.1.2.1 Formation en Entrepreneuriat

Tableau N° 16 les modules de formation

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Quels sont les modules développés au cours de la formation ?	Module FIJ	0	0
	Module CREE	3	100
	TOTAL	3	100
Quelle a été la durée de la formation ?	0 à 1 mois	0	0
	1 à 2 mois	0	0
	2 à 3 mois	3	100
	TOTAL	3	100

L'observation du tableau nous indique pour la première question que 100% des répondants affirment avoir utilisé le module CREE. La durée de la formation était de trois mois pour les sujets interrogés.

4.1.2.2 Les causes de faillites des entreprises

Tableau N° 17

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Selon vous quelles sont les causes de l'échec des jeunes diplômés sans emploi ?	Formation inadaptée	0	0
	Manque de motivation	1	33,33
	Non accompagnement de bénéficiaires	2	66,67
	Insuffisance des crédits octroyés	0	0
	TOTAL	3	100

L'observation du tableau N°17 nous indique 66,67% des répondants affirment que le manque d'accompagnement est la cause principale de l'échec des jeunes diplômés sans emploi par contre 33,33% pensent que les jeunes diplômés sans emploi n'étaient pas motivés à aller dans le secteur privé.

4.1.2.3 Propositions des formateurs

Tableau 18

Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Que proposerez - vous pour la pérennisation de l'auto emploi des jeunes diplômés sans emploi ?	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement de suivi et d'évaluation	1	33,33
	Implication des parents	1	33,33
	Sensibilisation des jeunes diplômés sans emplois	0	00
	Orientation des jeunes diplômés vers les secteurs porteurs	1	33,33
	TOTAL	3	100

L'observation du tableau N°18 nous indique que 33,33% des sujets interrogés proposent la mise en place d'un dispositif d'accompagnement, de suivi et d'évaluation du programme, 33,33% autres pensent qu'il faut impliquer les parents. Enfin 33,33% pensent que les jeunes diplômés doivent être orientés vers les secteurs porteurs.

4.2 Présentation des résultats des entretiens

4.2.1 Résultat de l'entretien avec le président du comité régional de pilotage du volet crédit aux jeunes diplômés sans emplois.

L'entretien avec le Président du comité régional a porté sur deux points : il s'agit des causes de faillites des entreprises des jeunes diplômés sans emploi et quelle politique, l'Etat doit mettre en place pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier.

Pour la première question, il nous a fait savoir que l'Etat n'avait pas crée des conditions optimales pour le lancement du volet crédit aux jeunes diplômés sans emploi comme cela a été fait chez les groupements féminins urbains et ruraux. Il a été démarré à la veille des élections présidentielles et législatives et ne disposait d'aucun organisme ou mécanisme central de contrôle, de suivi et d'évaluation. Il a ajouté aussi que la multiplicité de centres de décision dans l'élaboration et l'exécution des opérations, a conduit à un manque de lisibilité, mais aussi à la dispersion des efforts et des moyens. Il conclut en disant que tous ces paramètres ont poussé les jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires de ce fonds à ne pas prendre au sérieux le programme et à mettre la clé sous le paillason pour aller se faire embaucher comme contractuel au niveau de l'éducation, ou partir à la recherche d'autres emplois.

Concernant la deuxième question, le Président a fait des propositions en ses termes ; il pense que l'Etat doit impulser aux jeunes en général et aux diplômés sans emploi en particulier, une dynamique auto entretenue en terme de création d'entreprises, de développement de la compétition, de la concurrence et de la recherche permanente de l'excellence. Il continue en disant qu'un cadre institutionnel cohérent permet d'améliorer et de renforcer le dispositif de pilotage qui doit être mis en place. Organiser un forum national sur l'entrepreneuriat des jeunes cela permettra de les

informer et de les sensibiliser sur les tenants et aboutissants de leur orientation vers le secteur privé.

4.2.2 Résultat de l'entretien avec le chef agence régional de la banque

BIA/NIGER


Le but de cet entretien est de savoir le rôle joué par l'antenne régionale de la BIA/NIGER dans le processus d'installation des entreprises des jeunes diplômés sans emploi par le Programme Spécial du Président de la République.

Pour le chef agence, sa structure était chargée d'ouvrir les comptes à tous les jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié des crédits du Programme Spécial dont les entreprises sont installées à Niamey. Il ajoute aussi que la banque était chargée du recouvrement des échéances à terme.

Concernant les difficultés rencontrées dans l'exécution du recouvrement, il affirme que l'installation des jeunes diplômés sans emploi s'était déroulée à l'absence des représentants de la banque, puis aucune liste portant l'adresse complète des entreprises n'a été transmise à la structure. Cette situation a permis aux jeunes entrepreneurs d'échapper au contrôle des agents de la banque. Il termine en disant que les montants recouverts sont dûs au blocage des comptes.

Pour les propositions, le chef agence de Niamey propose de :

- Recruter les jeunes intéressés par le secteur privé sur présentation d'un plan d'affaires banquable ;
- Répertorier tous les créneaux porteurs existants sur le territoire national ;
- Mettre un accent sur la gestion de l'entreprise au cours de la formation
- Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation.



CHAPITRE V
ANALYSE ET
INTERPRETATION DES
RESULTATS

Cette partie de notre étude est consacrée à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Nous analyserons et nous interpréterons d'abord les résultats du questionnaire, puis ceux des entretiens. Nous le ferons par rubrique.

5.1 Analyse et Interprétation des Résultats Relatifs au questionnaire des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds PS/PR

5.1.1 Caractéristiques marquantes des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires de fonds PS/PR

Cette rubrique nous a révélé un certain nombre de caractéristiques des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du Fonds PS/PR, notamment l'âge, le niveau d'étude et le lieu de résidence.

La majorité des jeunes diplômés sont dans la tranche d'âge comprise entre 31 et 35 ans.

Ce qui nous amène à dire que ces jeunes diplômés sans emploi sont presque frappés par la limite d'âge d'entrée à la fonction publique. Le fait de les orienter vers le secteur privé était normal.

L'analyse de leur niveau d'étude révèle que les jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds PS/PR ont le niveau bac plus. Huit ont le niveau bac + 4 ; 03 ont le niveau bac + 7 ; 03 sont de niveau bac + 5 et 01 bac + 2. Cette situation confirme que l'Etat qui est le seul pourvoyeur d'emploi aux jeunes diplômés n'arrive plus à honorer ses engagements.

En ce qui concerne le lieu de résidence, nous remarquons que 66,67% des jeunes enquêtés vivent avec leurs parents. Seuls 33,33% sont en dehors de la cellule familiale. Cette situation peut jouer sur la bonne marche de leur entreprise, car les parents tenteront toujours d'influencer le jeune

entrepreneur qui sera obligé de prendre en charge toute sa famille dans le budget de l'entreprise.

5.1.2 Formation

La formation de base des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds PS/PR est de secteurs différents. 40% ont fait les lettres modernes, trois (03) la médecine vétérinaire, trois (03) l'agronomie, deux (2) le sport et un (01) l'informatique. Ils ont tous suivi la formation en entrepreneuriat avant de bénéficier des crédits du Programme Spécial du Président de la République.

Mais le constat que nous faisons, 60% des enquêtés affirment que l'idée de leur projet ou d'entreprise n'est pas en adéquation avec leur qualification professionnelle. Seulement 40% ont monté des entreprises qui cadrent avec leur formation de base.

Nous pouvons dire que le fait d'embrasser un domaine qu'on ne maîtrise pas bien, peut entraîner la faillite ou l'échec des entreprises.

5.1.3 Financement

L'observation des résultats nous révèle que tous les jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires des crédits du Programme Spécial du Président de la République ont reçu chacun la somme de deux millions cinq cents mille (2.500.000) francs CFA. 73,33% affirment que le montant correspond au coût de démarrage de leur entreprise et 26,67% infirment. Pour nous, il est très difficile que tous les projets aient la même enveloppe au démarrage compte tenu de la diversité des activités. Le fait de préciser le montant de l'enveloppe a poussé les jeunes diplômés sans emploi à bâcler le montage de leur plan d'affaires. Une fois sur le terrain, ils constatent que le montant qui leur a été octroyé ne permettait pas de mener à bien les activités.

5.1.4 Les causes de faillites des entreprises

5.1.4.1 Cause tenant au comportement de l'entrepreneur

Le constat qui se dégage ici, 92,86% des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires des crédits sont restés muets sur cette question. Un seul répondant soit 7,14% pense que c'est un excès de confiance. Nous pensons que le manque d'esprit de créativité et l'insuffisance de matériel peuvent être à la base de l'échec. Pour nous, ils n'ont pas voulu prendre cette responsabilité.

5.1.4.2 Cause tenant à l'étude de marché

L'observation des résultats nous révèle que deux répondants pensent que leur échec est dû à la place d'affaires, un répondant au secteur d'activité saturé et 12 répondants sont restés sans réponse. Pour nous il ne peut y avoir une entreprise sans une étude de marché bien ficelée. Après une formation en entrepreneuriat, une période de recherche devrait être accordée aux futurs entrepreneurs avant le montage de leurs plans d'affaires.

5.1.4.3 Cause tenant à la gestion de l'entreprise

L'analyse des résultats nous indique que le manque de tenue de compte dans les entreprises peut être un élément de l'échec, même si 80% des enquêtés sont restés sans réponse à cette question. Un accent doit être mis sur la gestion des entreprises au cours de la formation.

5.1.4.4 Cause tenant au délai de remboursement du crédit

L'observation des résultats obtenus indique que 46,66% des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds estiment que la période de grâce est la cause de l'échec. Alors que les 53,34% restant ne sont pas du même avis. Nous pensons que pour les débutants la période de grâce devrait être plus longue afin de permettre aux jeunes de voir la réalité sur le terrain.

5.1.4.5 Cause tenant à la non exonération des entreprises

Cette rubrique révèle que les entreprises des jeunes diplômés sans emploi bénéficiaires du fonds n'ont pas connu une exonération. Dès la première année d'exercice, ils ont été imposés par les services des impôts. Cette situation peut être à la base de la faillite des entreprises.

5.2 Analyse et interprétation des résultats des formateurs

5.2.1 Formation

Pour l'ensemble des formateurs interrogés, le module crée mon entreprise du bureau international du travail (BIT) a servi de support au cours de la formation qui a duré trois (3) mois.

5.2.1 Les causes de faillites des entreprises

L'observation des résultats obtenus nous montre que la plupart des formateurs estiment que c'est le manque d'accompagnement des jeunes diplômés sans emploi qui est la principale cause de leur échec soit un taux 66,67%. Pour les 33,33% les jeunes diplômés n'étaient pas motivés pour embrasser la profession libérale. Ces jeunes diplômés sans emploi étant des débutants, ils devraient bénéficier d'encadrement pendant la première année afin de maîtriser le secteur privé, ce qui n'a pas été le cas.

5.2.2 Propositions

L'observation des résultats obtenus sur les propositions des formateurs dans le cadre de la pérennisation de l'auto – emploi des jeunes diplômés sans emploi sont axés sur trois points. Pour la réussite de ce programme : un des répondants estime qu'il faut mettre en place un dispositif d'accompagnement, de suivi et d'évaluation. Le second enquêté pense que les parents doivent être impliqués dans la réalisation de ce programme et le dernier enquêté propose l'orientation des jeunes diplômés sans emploi vers les secteurs porteurs dans toutes les régions du pays.

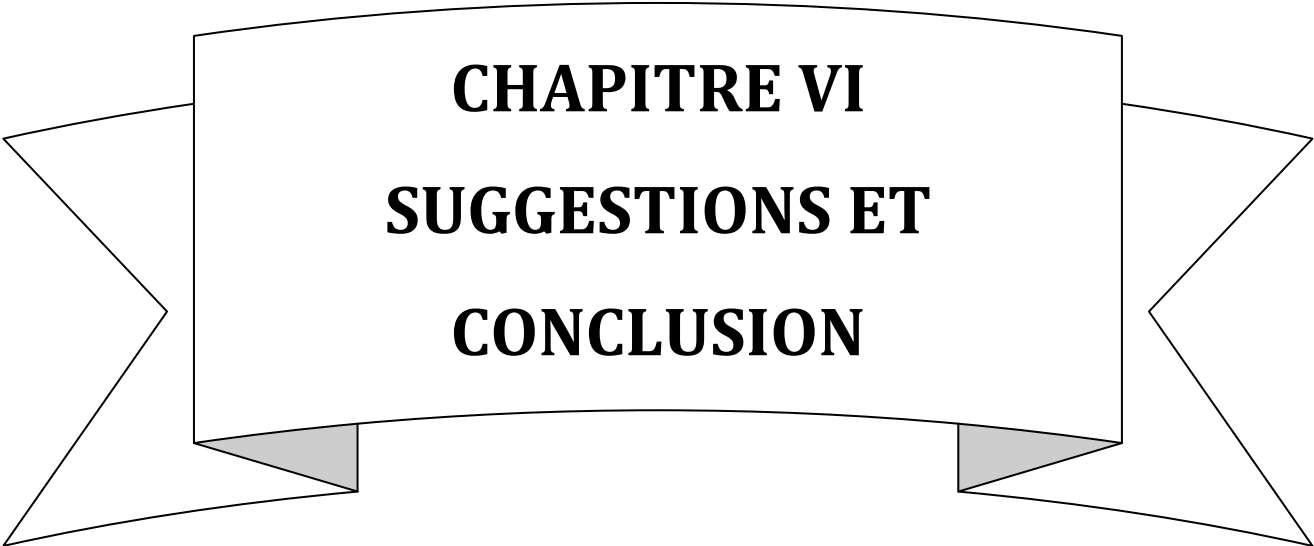
5.3 Analyse et interprétation des résultats des entretiens

Les informations recueillis auprès des personnes ressources couvrent les domaines suivants : les causes de faillites des entreprises, le rôle de la banque et enfin les propositions. Au niveau des causes de faillites des entreprises des jeunes diplômés, le manque d'un dispositif adéquat pour accompagner ces derniers est l'une des causes. La période aussi choisi pour le lancement officiel de ce projet a amené les jeunes à ne pas prendre au sérieux cette action durable. Au vu de toutes ces lacunes, on comprend mieux la disparition des quatre vingt dix (90) pourcent des projets installés. Notre seconde préoccupation est de recenser des opinions sur les difficultés rencontrées par la structure chargée du recouvrement des créances. Là aussi nous constatons que la BIA/NIGER n'a pas été impliquée dans le montage du programme mais retenue pour l'ouverture des comptes et le recouvrement.

La banque était dans l'incapacité de convoquer les mauvais payeurs car aucun contrat ne la liait avec les jeunes entrepreneurs.

Quant aux propositions, elles tournent sur la création d'un cadre institutionnel cohérent, l'organisation d'un forum national sur l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement de la formation des jeunes en

entrepreneuriat, l'inventaire de tous les créneaux porteurs existants sur le territoire national.



CHAPITRE VI
SUGGESTIONS ET
CONCLUSION

Ce chapitre est consacré aux suggestions et à la conclusion de notre étude.

6.1 Suggestions

L'analyse des résultats, nous a révélé un certain nombre de causes qui amènent les entreprises des jeunes diplômés à l'échec ou à la faillite. Aussi, tenons nous en complément des propositions faites par les sujets que si elles sont prises en compte entraîneront une réussite du programme d'insertion des jeunes en général et des jeunes diplômés sans emploi en particulier dans le secteur privé. Nos suggestions vont à l'endroit de l'Etat, des parents et des jeunes diplômés.

6.1.1 A l'endroit de l'Etat

Le problème de l'échec entrepreneurial des entreprises des jeunes en général et des jeunes diplômés sans emploi en particulier doit être une préoccupation pour l'Etat Nigérien. Pour cela, il faut une bonne organisation de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger car le pays dispose d'atouts et d'opportunités qui pourraient lui permettre de renverser la situation économique. La jeunesse de sa population constitue un atout majeur. C'est dire que cette jeunesse pourrait être transformée en ressource dynamique, compétitive et apte pour la production et l'intégration efficiente du pays à l'économie régionale et internationale.

A cet effet, l'Etat doit :

- Mettre en place un cadre institutionnel cohérent permettant d'améliorer et de renforcer le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des actions de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en général et celle des jeunes diplômés en particulier ;
- Réduire les contraintes juridiques et administratives afin de faciliter la création d'entreprise par les jeunes, en harmonie avec les orientations politiques du gouvernement ;

- Renforcer les structures d'appui – conseil et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs ;
- Renforcer les capacités des jeunes diplômés entrepreneurs ;
- Introduire l'enseignement de l'entrepreneuriat au niveau de l'enseignement moyen et supérieur dans les programmes.

6.1.2 A l'endroit des parents

Les parents devraient comprendre que la création des entreprises par les jeunes diplômés sans emploi est une action salubre car elle permet de résorber le chômage chez les jeunes. Par conséquent, ils doivent se sentir concernés par l'avenir professionnel de leurs enfants en leur assurant un meilleur encadrement et en les aidant à mieux gérer leurs entreprises.

6.1.3 A l'endroit des jeunes diplômés bénéficiaires du fonds

Les résultats de l'étude ont prouvé que les jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié du fonds du Programme Spécial du Président de la République manquent de motivation, d'initiative et de combativité. Une prise de conscience des intéressés s'avère nécessaire car l'Etat seul pourvoyeur d'emploi au niveau de la fonction publique n'arrive plus à jouer ce rôle. Pour ce faire le métier libéral est encore mieux que de chercher à travailler sous la coupe d'un patron. Enfin nous invitons les jeunes diplômés à se ressaisir afin de bien gérer les fonds que l'Etat met à leur disposition pour la création de leur entreprise.

6.2 Conclusion

Le problème de l'échec entrepreneurial des entreprises des jeunes en général et des jeunes diplômés sans emploi en particulier est une préoccupation.

Nous nous sommes intéressés à ce problème à travers le thème « Echec entrepreneurial des entreprises de jeunes : cas des jeunes diplômés sans emploi de la communauté urbaine de Niamey au Niger. L'objectif de notre étude est d'identifier les causes réelles de l'échec des entreprises des jeunes diplômés sans emploi et de chercher les voies et moyens pour repenser cet échec.

Notre problématique nous a permis d'aboutir à une question de recherche qui est la suivante : quelles sont les causes réelles de l'échec des entreprises des jeunes diplômés sans emploi ?

Pour ce faire, nous avons fait une revue de littérature sur le concept de l'échec entrepreneurial des nouvelles entreprises qui nous a permis de nous baser sur les écrits de Ali et Nabil sur comment repenser l'échec entrepreneurial des nouvelles entreprises ()

En nous appuyant sur notre recension des écrits, nous avons relevé des indicateurs à partir desquels nous avons élaboré deux questionnaires : l'un administré à un échantillon de 15 jeunes diplômés sans emploi ayant bénéficié du fonds du Programme Spécial du Président de la République, l'autre administré aux formateurs qui ont assuré la formation en entrepreneuriat des jeunes diplômés sans emploi au nombre de trois (3).

En outre, nous avons organisé des entretiens avec le président du comité régional de pilotage du volet crédit aux jeunes diplômés sans emploi et le chef agence régional de la banque BIA/NIGER.

Les résultats de notre investigation nous ont permis d'aboutir aux résultats suivants : les principales causes de l'échec des entreprises des jeunes diplômés sont le manque de motivation, d'accompagnement, la

mauvaise gestion, le mauvais choix de la place d'affaire. Il y aussi la non implication des parents et enfin la période de lancement choisi par les structures de l'Etat.

Des propositions ont été faites par les différents enquêtés, propositions qui sont certes justes, mais qui à l'analyse ne peuvent pas à court terme résoudre leur problème. Il s'agit par exemple l'exonération des nouvelles entreprises, l'allongement de la période de grâce, création d'un cadre institutionnel cohérent. Ces résultats nous permettent de dire que les entreprises en faillite ne peuvent plus être redressées.

Ce qui nous a permis de faire un certain nombre de propositions pour une véritable promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en général et des jeunes diplômés au Niger.

- Réduire les contraintes juridiques et administratives afin de faciliter la création d'entreprises par les jeunes.
- Informer et orienter les jeunes en matière de potentialités économiques et d'investissements.
- Créer un fonds de développement de l'entreprise destinée à la fois aux prêts directs, aux garanties etc.
- Diffuser largement, en direction des jeunes entrepreneurs potentiels, des informations et la documentation sur les formalités et les obligations réglementaires et fiscales de création et de gestion d'entreprises.



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Rapports, Revues et Séminaires

- 1 - Ali et Nabil (2009) : Repenser l'échec entrepreneurial des nouvelles entreprises, 26 pages
- 2 - Cooper et Ali (1994) la multi dimensionnalité de la mort des organisations 127 pages
- 3 - Hannan et Freeman (1977), Entrepreneuriat, revue de l'entrepreneuriat
- 4 - Murphy et Callaway (2004), Measuring Research performance un Entrepreneurship, journal of businessP 23, 36, 15, 23
- 5 - Ministère des finances et de l'économie (2002), rapport sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activités dans la communauté urbaine de Niamey, 35 pages
- 6 - Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire (2009), Bilan du Programme Spécial du Président de la République du Niger 2001 - 2008, 95 pages
- 7 - Ministère de la fonction publique et du travail (2006), Etude sur le thème Education - Formation et Emploi, 87 pages
- 8 - Ministère de la fonction publique et du travail (2006), analyse du marché du travail, de l'emploi et de la pauvreté proposition de politiques et mesures 100 pages.

MEMOIRE

Boureïma Ali .H (1999) ; les défis de la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, analyse et fondement, en jeux et perspective de l'entrepreneuriat des jeunes dans les pays Africains membres de la CONFEJES, université Senghor Alexandre - Egypte 105 pages.



ANNEXES

Questionnaire adressé aux jeunes diplômés
Sans emploi ayant Bénéficié du Crédit du Programme Spécial du
Président de la République.

I Identification

1.1 quel âge avez – vous ?

20 à 25 ans

26 à 30 ans

31 à 35 ans

36 à 40 ans

1-2 Quel niveau d'étude avez – vous ?

BAC

BAC +

II FORMATION

2.1 Quelle est votre formation de base ?

Informatique Sport Médecine Médecine Vétérinaire

Lettres Modernes AGRONOMIE GENIE CIVILE

Autres à préciser.

2.2 Avez – vous reçu la formation en Entrepreneuriat ?

Oui

Non

Si Non Pourquoi ?

III FINANCEMENT

3.1 Combien avez – vous obtenu du programme spécial ?

1 à 2 millions 2,5 à 3 millions 3,5 à 4 millions

3.2 Le Montant Correspond- il au coût de démarrage de Votre entreprise ?

Oui Non

3.3 Le Crédit est remboursable en combien d'année ?

1 à 2 ans

3 à 4 ans

5 ans et plus

3.4 Avez- vous Bénéficié d'une période de Grace

Oui

Non

Si non que faits – vous présentement ?

IV. LES CAUSES DE FALLITES DES ENTREPRISES

4.1 Sur le plan personnel

- Insuffisance de Maturité

- Manque d'esprit de créativité

- Excès de confiance

- Autres à préciser

4.2 Sur le plan de l'étude de Marché

Place d'affaire inadéquate

Secteur d'activités saturé

Ignorance de la concurrence

Autres à préciser

4.3 Sur le plan de la gestion

Absence de comptabilité

Confusion de patrimoine

Insuffisance de fonds de roulement

Méconnaissance du prix de revient

Autres à préciser

4.4 La non Exonération est – elle la cause des faillites de l'entreprise ?

Oui

Non

Questionnaire Adressé aux Formateurs des Jeunes Diplômés sans emploi en entrepreneuriat.

I Formation en entrepreneuriat

1.1 Quels sont les modules développés au cours de la formation ?

Module FIJ

Module CREE

Autres à préciser

1.2 Quelle a été la durée de la formation ?

0 à 1 mois 1 à 2 mois 2 à 3 mois

II Les causes de faillites des entreprises des jeunes diplômés sans emploi

2.1 Selon vous quelles sont les causes de l'échec des jeunes diplômés sans emploi

- La formation inadaptée

- Le non accompagnement des bénéficiaires

- Manque de motivation des bénéficiaires

- Insuffisance des crédits octroyés

2.2 Que proposerez – vous pour la pérennisation de l'auto emploi des jeunes diplômés sans emploi ?

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement de suivi et d'évaluation

- Implication des parents

- Sensibilisation des jeunes diplômés sans emploi

- Orientations des jeunes diplômés sans emploi vers les secteurs porteurs

**Entretien n°1 avec le Président du Comité régional de Pilotage du volet
crédit aux jeunes diplômés sans emploi du Programme spécial du
Président de la République**

1) Selon – vous quelles sont les causes de Faillites des entreprises de jeunes diplômés sans emploi que vous avez installés ?

2) Quelles sont vos propositions pour la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse ?

Entretien N°2 Avec le chef agence régional de BIA / Niger

- 1) Quel rôle votre banque a-t-elle joué dans l'installation des entreprises des jeunes diplômés sans emploi par le programme spécial ?

- 2) Quelles sont les difficultés rencontrées ?

- 3) Que proposerez-vous pour la réussite de ce programme ?

République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès

=====

Programme spécial du Président de la République

=====

Volet crédit aux jeunes diplômés sans emploi

**CONVENTION DE
FINANCEMENT**

Entre :

Le Comité National du Programme Spécial
Représenté par son Président

Et :

La (les) personne (s) ci-dessous dénommée (s) promoteur (s)

Mr	adresse
Mr	adresse
Mr	adresse
Mr	adresse.....
Mr	adresse
Mr	adresse

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le comité national accepte de financer le projet présenté par le (s) promoteur (s) ci-dessus mentionné (s)

et intitulé :

Ayant pour activité principale

Et pour activités accessoires

Article 2 : Financement du projet

Suivant la convention de financement liant le Programme à **la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA - Niger)**, le Programme consent à accorder son aval au (x) promoteur (s) pour bénéficier d'un (01) prêt de
FCFA (en lettres et en chiffres) aux conditions fixées dans la présente convention.

Article 3 : Accès au crédit

Pour avoir accès au crédit, le (s) promoteur (s) s'engage (ent) à ouvrir un compte bancaire à la **BIA - Niger** et à remplir les formalités de prêt telles qu'elles sont définies par la présente convention.

Le compte est domicilié à la **BIA - Niger**. pendant toute la durée de l'exécution de la convention.

Article 4 :

Le prêt est positionné sur le compte en une seule fois par la **BIA - Niger** sur ordre du mandataire du Programme Spécial. Il est subdivisé en deux (02) parties :

la 1^{ère} correspond aux investissements, la seconde au fonds de roulement.

Le compte est placé sous la double signature du promoteur et du mandataire du Programme Spécial pendant toute la durée de l'installation du projet. Le décaissement du prêt et son utilisation pour les besoins du projet se font conformément au plan d'affaire agréé.

Article 5 :

Le promoteur s'engage à déposer la totalité de ses recettes sur le compte domicilié à la **BIA - Niger**.

Article 6 :

Le promoteur s'engage à se soumettre à tout contrôle du Programme. A cet effet, les documents comptables et financiers font l'objet de contrôles périodiques du comité technique de sélection, d'installation et de suivi des projets ou toute institution désignée par lui à cet effet.

Le promoteur est tenu de collaborer à la bonne réalisation des missions de contrôle. Des contrôles spécifiques peuvent être diligentés par le Programme, s'il s'avère que le fonctionnement du projet présente des anomalies graves.

Article 7 :

Le (s) promoteur (s) s'engage (nt) sous peine de déchéance ou d'exigibilité immédiate des montants investis dans le cadre de ce projet :

- a) à respecter le programme de financement et à ne détourner ni partiellement, ni totalement le projet de son objet initial ;

- b) à ne pas détourner les ressources d'exploitation du projet ;
- c) à se soumettre au contrôle et à l'assistance obligatoire du Programme ou des organismes et consultants mandatés par lui ;
- d) à communiquer au Programme sans omission, ni falsification, tous documents ou toutes situations, exigés par lui relatifs à l'exploitation du projet ;
- e) à ne pas vendre, céder, le matériel, la gestion du projet à un tiers ;
- f) à respecter le calendrier de remboursement

Aucune modification ne peut être apportée à l'objet initial du Projet sans l'accord du comité technique de sélection d'installation et de suivi des projets.

Article 8 :

Les sommes destinées à l'installation du présent projet sont débloquées , soit en tranches soit en intégralité, aux fournisseurs d'équipements ou de matières premières sur la base des factures présentées.

Toutefois une partie des fonds peut-être débloquée en numéraire au (x) promoteur (s) pour le financement du fonds de roulement.

Article 9 :

Le matériel d'exploitation (équipements et installations) acquis dans le cadre du présent projet, à l'exception des acquisitions sur fonds propres, reste la propriété du Programme Spécial jusqu'au remboursement intégral du capital investi dans l'exécution du projet.

Article 10 :

Le (s) promoteur (s) sont tenu (s) au remboursement au Programme, de la totalité des sommes consenties par lui dans le cadre du financement de leur projet.

Article 11 :

Un délai de grâce est accordé au (x) promoteur (s) pour une durée de :

- **trois (3) mois** pour les promoteurs exerçant dans le secteur commercial et/ou de service ;
- **six (6) mois** pour les promoteurs exerçant dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux.

Toutefois, une prolongation de délai de grâce peut être accordée à un promoteur en fonction du cycle de production et sur proposition du comité technique de sélection d'installation et de suivi des projets.

Les sommes consenties seront remboursées en cinq (5) ans sans intérêts suivant des échéances mensuelles ou trimestrielles selon le cas.

Le (s) promoteur (s) ont à tout moment, la faculté de rembourser par anticipation tout ou parties des sommes dues par lui (ou eux) au titre du présent projet.

Le montant de tout remboursement anticipé doit être égal à une ou plusieurs échéances.

Article 12 :

Le remboursement du prêt se fait auprès de **BIA Niger**.

Article 13 :

Toute initiative de modification de tout ou partie de la présente convention proposée par l'une des parties, doit être notifiée par écrit à l'autre partie. L'examen de la proposition de modification doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de sa date de réception par l'autre partie.

La proposition de modification régulièrement introduite est soumise au comité technique de sélection d'installation et de suivi des projets pour examen. Le comité s'adjoit à cette occasion deux représentants des promoteurs.

Article 14 :

Les contestations pouvant naître de l'exécution de la présente convention sont soumises à l'arbitrage du comité technique de sélection, d'installation et de suivi des projets en premier ressort. En cas de persistance du litige, les parties peuvent saisir la juridiction compétente.

Fait à Niamey, le en trois exemplaires originaux

Pour le (s) promoteur (s) :

Pour le Comité National

P.Le Président P.O

Mr

Mr

Mr

Mr

Mr

Mr

Madame Sidi AISSA, Responsable
du Programme Spécial au Ministère
de l'Economie et des Finances

PROJET DE GUIDE DE PROCEDURE POUR LE
FINANCEMENT D'UN PROJET DANS LE CADRE
DE LA CREATION D'EMPLOI DIPLOMES (CED)

ADENDUN N° 1 CONVENTION DE PRET

En complément à l'article 11 de la convention de prêt le délais de grâce est spécifié de la manière suivante :

- 2 mois pour les projets commerciaux et de services ;
- 4 mois pour les projets agro- pastoraux dont 1 mois pour l'installation.

ETAPES	OPERATIONS	OBSERVATIONS
1°)	Retrait de la demande de bénéfice du financement	A retirer à Niamey ou dans les régions ou auprès des autorités administratives locales
2°)	Dépôt du dossier de demande de financement du lieu d'implantation du Projet	Examen des pièces du dossier et respect de la procédure
3°)	Analyse du dossier au niveau des régions ou à Niamey	Dépôt obligatoire au siège de l'implantation du Projet
4°)	Transmission du dossier au comité de crédit	Examen du dossier par le comité de crédit
5°)	Le dossier est sélectionné	Soumission du dossier au comité de pilotage national pour vérification ultime et accord de financement
6°)	Réalisation des formalités de création de l'unité économique E/SE ou GIE	RC ; NIF
7°)	Signature de la convention de financement	Matérialisation des conditions de financement et de l'engagement du Promoteur vis à vis du Programme
8°)	Transmission du Projet à l'institution bancaire de financement ou au Programme Spécial	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du crédit accordé sur le compte du Promoteur - Remise copie du tableau d'amortissement au comité et au Promoteur
9°)	Exécution du projet	Sous le contrôle du comité par le système de la double signature et conformément au planning de réalisation du Projet